

Les enfants, leurs droits, leurs attentes.

L'enfant n'appartient à personne.
Il est une personne investie de droits.

Trop d'enfants ignorent ces droits.

42 droits spécifiques sont définis dans la Convention internationale de droits de l'Enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'unanimité à New York, le 20 novembre 1989.

Cette convention mériterait d'être mieux connue, respectée et d'applicabilité directe devant les juridictions.

Tous les Etats signataires, dont le Luxembourg, ont accepté une liste d'obligations à respecter à l'égard des enfants, de leurs parents ou de leurs représentants légaux.

Nous n'avons de cesse de rappeler aux décideurs politiques de ne pas oublier les enfants lors de l'élaboration du programme gouvernemental et des budgets annuels:

- en encourageant des mesures de prévention, en soutenant les projets afin d'éradiquer toutes formes de violence physique et psychique à l'égard des enfants
- en créant un centre national de diagnostic de la maltraitance lorsqu'il y a suspicion de maltraitance ou d'abus sexuel
- en poursuivant les campagnes contre le châtime corporel
- en promouvant l'intégration scolaire des enfants handicapés ; le placement d'un enfant à besoins spécifiques dans une institution devra rester l'exception
- en instaurant une médiation préalable obligatoire lors de la séparation des parents afin d'atténuer la souffrance des enfants pris dans un clivage de loyauté entre père, mère et grands-parents
- en garantissant l'assistance judiciaire gratuite à l'enfant dans toute procédure le concernant
- en favorisant l'accès des enfants réfugiés ou sans papiers à la justice afin d'éviter d'en faire des enfants de la rue ou des victimes d'exploitation
- en renforçant le soutien accordé aux enfants vivant dans des familles aux ressources financières limitées, en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale
- en réformant enfin la loi sur la protection de la jeunesse ; un projet de loi élaboré en 2004 n'a toujours pas été adopté !
- en adoptant des mesures législatives énergiques pour protéger les mineurs contre les ravages de l'abus d'alcool et d'autres

drogues ; il y va de la santé mentale et physique des générations futures.

- en accélérant la construction de l'unité de sécurité pour mineurs afin d'éviter tout placement d'un adolescent au centre pénitentiaire pour adultes.
- en lançant des initiatives pour sensibiliser les parents et les adolescents(tes) à la contraception afin d'éviter le traumatisme d'un avortement.
- en intégrant le respect des droits de l'enfant dans toutes les initiatives politiques

pour l'Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand

Marie Anne RODESCH-HENGESCH
Présidente